



Inscription/demande d'adhésion

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Lieu: _____ Date de naissance:

Téléphone : _____ Fax: _____

Courriel: _____

Home page: _____

Je demande d'adhérer comme membre (marquer d'une croix s.v.p.)

membre actif

danseur chorégraphe danseur en formation

pédagogue

Registre professionnel pour les pédagogues (remplir l'inscription s.v.p.)

SUISA décompte par Danse Suisse (marquer la musique utilisée s.v.p.)

musique classique musique classique et contemporaine musique contemporaine

personnes travaillant comme responsables ou administrateurs/organiseurs dans le domaine de la danse professionnelle

membre donateur

membre A individuel

membre B institutions

Après avoir pris connaissance des statuts, je déclare par la présente vouloir adhérer à Danse Suisse. Je suis d'accord de payer la cotisation annuelle définie par l'assemblée générale.

lieu et date

signature

Cotisations:

- | | | | |
|---------------------------------------|-----------------|------------------|-------------|
| ▪ danseurs | 2008: CHF 100.— | à partir de 2009 | CHF 150.-- |
| ▪ Chorégraphe / pédagogue | | | CHF 200.-- |
| ▪ tarif SUISA | | | |
| musique classique | | | CHF)* |
| musique classique et contemporaine | | | CHF |
| musique contemporaine | | | CHF |
| ▪ Danseur en formation | | | CHF 30. -- |
| ▪ administrateurs/organiseurs | | | CHF 200.-- |
| ▪ membre donateur (institutions) | | à partir de | CHF 500.-- |
| ▪ membre donateur (membre individuel) | | | CHF 250. -- |

)* = encore en négociation, réduction d'au moins 30% actuellement assurée

Après l'admission comme membre par l'assemblée générale ordinaire un bulletin de versement vous parviendra qui vous permettra de vous acquitter de la cotisation annuelle.

Si selon les statuts et règlements une visite de votre école s'avère nécessaire une somme de CHF 200.- pour les frais de clarification seront facturés.

Démission : Il est possible de démissionner pour la fin d'une année civile et ceci par écrit.

SUISA: Contrat global entre Danse Suisse et la SUISA

Chacun et chacune qui utilise des morceaux de musique pendant ses cours de danse, doit aussi verser une rémunération aux auteurs par le biais de la SUISA (Société suisse pour les droits d'auteur d'œuvres musicales). Danse Suisse, en collaboration avec la SUISA, a élaboré un contrat global pour ses membres concernant l'exploitation de morceaux de musique protégés par des droits d'auteur (musique classique et/ou contemporaine) pendant les cours de danse. Le contrat global s'applique aux activités pédagogiques des membres individuels de l'association. Les représentations dans un cadre scolaire ne sont pas comprises dans le contrat et doivent être déclarées, puis réglées, directement à la SUISA.

Les membres des sous-associations de Danse Suisse (ASPD, ASDeM, Asudac) peuvent adhérer comme membres individuels à Danse Suisse jusqu'au 31 mars 2008 sans aucune formalité.

Cette demande d'affiliation sera soumise au comité lors de sa prochaine séance. L'admission est prononcée selon les statuts art. 3 par l'assemblée générale ordinaire.